
PROJET DE TERRITOIRE 2020 - 2026



SOMMAIRE

1

LA GENÈSE DE LA
CRÉATION DE LA
COMMUNE NOUVELLE

2

POURQUOI ET
COMMENT UN PROJET
DE TERRITOIRE ?

3

LA PRÉSENTATION
DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNE

4

LES ÉLÉMENTS
DE DIAGNOSTIC

5

LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES ET LES
OBJECTIFS GÉNÉRAUX

6

LE PLAN D' ACTIONS

LA GENÈSE DE LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

LA GENÈSE DE LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE ÉLÉMENTS DE LA CHARTE CONSTITUTIVE

Il est nécessaire de rappeler les éléments importants de la charte constitutive de la commune, charte qui a été annexée aux délibérations des communes historiques créant la commune nouvelle.

La charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la commune nouvelle que des communes déléguées.

PRÉAMBULE

Depuis la création de la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » le 7 décembre 2000, les communes qui la composaient ont appris à partager et à aborder les enjeux de manière collégiale au sein d'une institution qui dépasse le seul intérêt communal.

La mise en commun de moyens, le partage des richesses et les transferts de compétences ont instauré une dynamique collective mettant en évidence toute la pertinence du projet de territoire et du projet éducatif.

La Communauté de Communes « Entre Thue et Mue », porte d'entrée ouest de l'agglomération caennaise, comptait jusqu'en décembre 2015, 13 communes. Trois d'entre elles ont formé une commune nouvelle au 1er janvier 2016.

Fortes de leur expérience antérieure et de leurs intérêts communs, les communes historiques de Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot en Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne décident la création d'une commune nouvelle en vertu de la loi du 16 décembre 2010 et de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, dite Loi Pélissard.

Conscients de leurs responsabilités, soucieux de l'avenir de leur commune et animés par l'objectif de développement du territoire et de la qualité de vie des habitants, les élus veulent poursuivre cette dynamique économique, sociale, culturelle, sportive, et éducative.

L'habitude de travailler ensemble permet aux élus de confirmer leur volonté de maîtriser un destin commun par la construction collective d'un projet cohérent avec des objectifs mutuellement élaborés et acceptés.

La commune nouvelle mettra en œuvre une organisation pour garantir les relations de proximité avec les communes déléguées, tout en préservant leur singularité.

OBJECTIFS

- **PERMETTRE** l'émergence d'une nouvelle collectivité dynamique, attractive en termes démographique, économique, social, éducatif, culturel, sportif, d'habitat, d'environnement et en capacité de porter des projets ambitieux.
- **MUTUALISER** les ressources humaines et financières en mettant en œuvre une gestion administrative génératrice d'amélioration de la qualité du service rendu.
- **FÉDÉRER** les communes déléguées pour un développement cohérent et équitable dans le respect de leur identité.
- **GARANTIR** la représentation des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle.
- **RENFORCER** la représentativité de notre territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des collectivités et établissements publics, dans le cadre de la fusion avec Caen la mer au 1^{er} janvier 2017.
- **PÉRENNISER** la politique éducative dans toutes ses dimensions : petite enfance, scolaire, péri et extrascolaire et jeunesse.
- **APPROFONDIR** la réflexion autour de la mutualisation des biens et des services dans un souci d'efficacité.
- **SOUTENIR** la vie associative et communale afin de préserver la mixité sociale et générationnelle.

PRINCIPES FONDATEURS

Sur la base de ces engagements forts, les élus ont pour ambition de bâtir une entité dans laquelle chacun se reconnaîtra.

Les communes de Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot en Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne représentées par leur maire en exercice et dûment habilitées par leurs conseils municipaux respectifs, suivant les délibérations, décident la création d'une commune nouvelle dénommée Thue et Mue.

2

POURQUOI ET COMMENT UN PROJET DE TERRITOIRE ?

POURQUOI ET COMMENT UN PROJET DE TERRITOIRE ?

La commune nouvelle de Thue et Mue a été créée au 1^{er} janvier 2017 dans le département du Calvados. Elle compte 6 communes déléguées : Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le mesnil-Patry, Putot en Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne et regroupe près de 6 000 habitants. Elle se situe entre Caen et Bayeux et porte le nom des deux rivières, la Thue et la Mue, qui traversent son territoire.

Après les années 2017 et 2018 passées, d'une part, à structurer et organiser la commune nouvelle tant sur le plan politique qu'administratif et, d'autre part, à poursuivre les projets de mandats des élus des communes fondatrices, il est apparu nécessaire de doter la commune nouvelle d'un projet commun et ambitieux à l'échelle de ce nouveau territoire administratif.

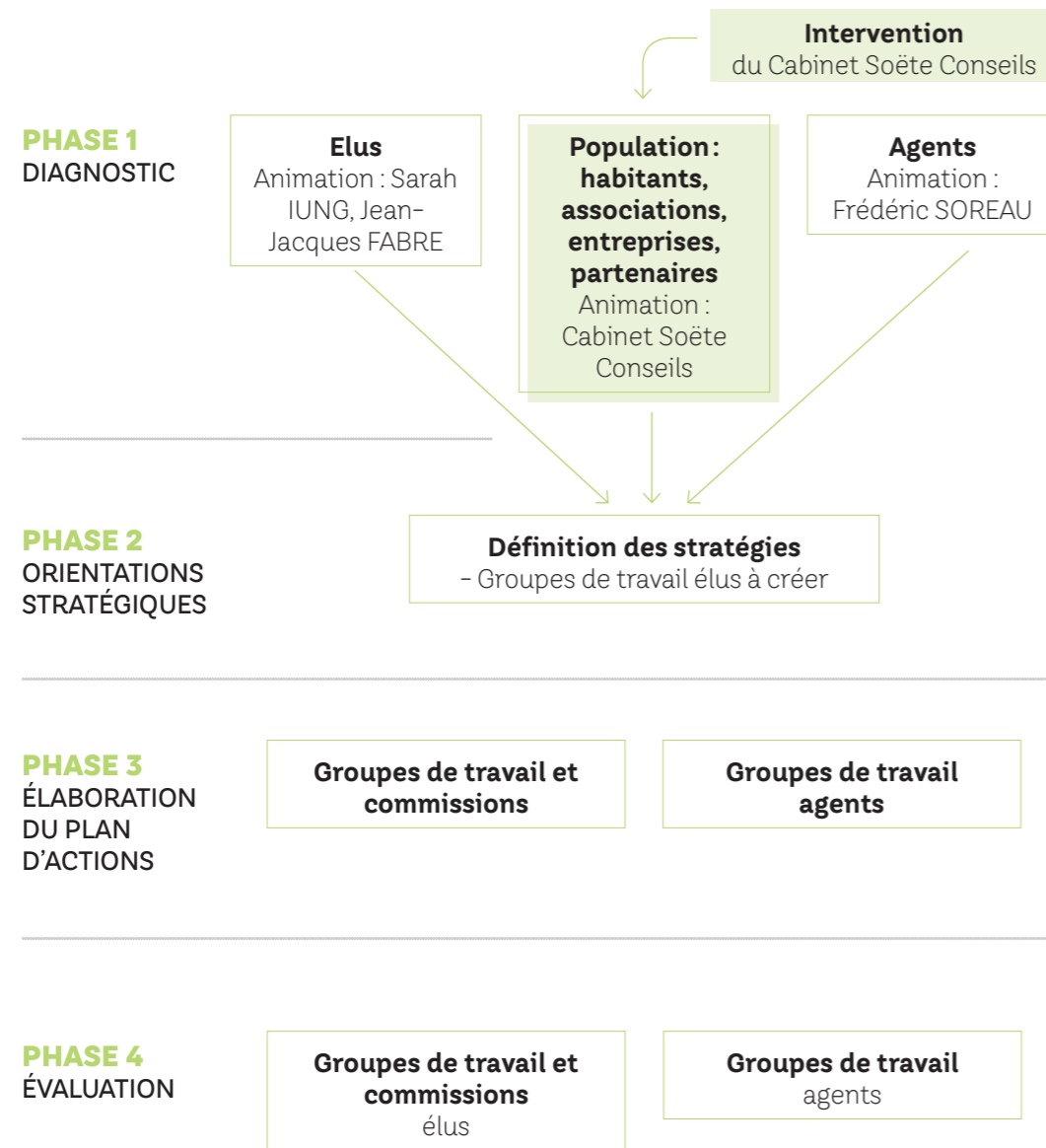
Adopté publiquement à un an des élections municipales, premières pour la commune nouvellement constituée, ce document a été élaboré afin de permettre aux citoyens de s'emparer du projet et à tout candidat de disposer des éléments fondamentaux de connaissances et d'informations du nouveau territoire regroupé.

Le projet de territoire, à l'instar de la création de la commune, a été élaboré de manière participative : habitants, associations, entreprises, élus, partenaires, agents, etc. Cette co-construction, base du faire ensemble, ne doit pas être considérée comme un objectif à atteindre, mais bien un chemin et une façon de faire.

Le schéma ci-après présente la manière dont le projet a été élaboré.

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE MÉTHODE

- **Comité technique** : Michel LAFONT (maire), Jean-Jacques FABRE (maire délégué), Sarah IUNG (conseillère municipale déléguée), Frédéric SOREAU (directeur général des services)
- **Comité de pilotage** : comité des exécutifs
- **Instance décisionnelle** : conseil municipal
- **Groupes de travail et commissions** : existants ou à créer



Chaque phase a été validée ou adoptée par le conseil municipal après des allers/retours entre les différentes instances (comité technique et comité de pilotage).

3 LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I. Géographie

La commune nouvelle est traversée par 2 axes majeurs la RN13 et la ligne de chemin de fer Paris/Cherbourg. La gare TER de Bretteville-Norrey jouxte la zone d'activités de Cardonville, située sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse. Thue et Mue se situe également à proximité de l'autoroute A84.



UN PAYSAGE MARQUE PAR LES INFRASTRUCTURES

Entre terre et mer, entre massif armoricain et bassin parisien, entre paysage d'openfields et paysage de bocage, entre Bayeux et Caen, entre la Thue et la Mue, entre la nationale 13 et la voie ferrée sub-littorale, entre ville et campagne, entre espace résidentiel et espace productif : le territoire est marqué par la figure de l'entre à toutes les échelles. La notion d'entre implique inévitablement des transferts entre les deux entités concernées. Parmi ces différents échanges, les déplacements physiques sont fortement considérés.

Il convient dans un premier temps de comprendre dans quel territoire les infrastructures s'implantent et selon quelles logiques. L'étude paysagère corrélée à l'analyse des tracés des infrastructures montre à la fois des permanences historiques fortes mais aussi des discontinuités importantes. En effet, le développement des techniques de construction a permis de s'affranchir d'un certain nombre de contraintes, ce qui a notamment conduit au déploiement massif des infrastructures sur le territoire. Cette

augmentation de la desserte automobile a favorisé un émiettement spatial des fonctions et a créé les conditions nécessaires au développement périurbain.

Ce lien entre paysage et infrastructure sera au cœur de cette première partie qui montrera comment le paysage a structuré la morphologie des entités bâties (construction et implantation des bourgs, mise en place des voies, etc...) et comment l'urbanisation s'en est affranchie depuis les cinquante dernières années.



Figure paysagère entre vallées et lignes de crêtes.



Typologies bâties en fonction de leur implantation topo-morphologique

L'alternance de vallées et de plateaux conditionne l'occupation du sol, entre plateaux ouverts et céréaliers, et vallées où se développent les bois et le pâturage. Elle explique également des implantations urbaines : tandis que les villages des plateaux sont plutôt groupés, les villages le long des vallées suivent le fil de l'eau. Les villages des plateaux ont accueilli la majeure partie des extensions pavillonnaires du fait de la facilité d'urbaniser ces terrains plats comme le bourg de Bretteville-l'Orgueilleuse.

1- Deux entités paysagères structurantes : les vallées et les plateaux

Positionnée à la confluence du Massif armoricain et du Bassin parisien, la campagne de Caen se caractérise par de grandes étendues paysagères.

La commune nouvelle de Thue-et-Mue se situe au cœur du damier agricole de la plaine de Caen qui offre des paysages plats et ouverts, aux horizons lointains. C'est un grand paysage d'openfields entouré du bocage normand et ouvert sur la mer. Il s'agit de l'interface de sols calcaires entre le massif granitique armoricain et le bassin parisien sédimentaire. La plaine de Caen est structurée par des vallées qui conduisent à la Manche. Cette succession de lignes de crêtes et de fonds de vallées forme une figure paysagère particulièrement marquante pour le territoire.



Occupation du sol entre espaces d'openfield et vallées boisées

La plaine de Caen est le lieu d'une production majoritairement céréalière qui prend place sur de grandes structures agricoles de 50 à 100 hectares, résultat d'un remembrement parcellaire ancien. La production n'est pas à destination du territoire local mais s'inscrit dans une politique agricole à l'échelle mondiale. Le long des vallées, des continuités boisées marquent l'horizon.



Les plateaux

Les plateaux caractérisent le paysage de la plaine de Caen. Ils offrent de grands horizons et de belles perspectives sur la campagne environnante. Face à cette forte horizontalité, les clochers des églises, les silos agricoles et les châteaux d'eau rythment l'horizon.



Les vallées de la Thue et de la Mue

L'horizontalité du territoire est perturbée par les plis que dessinent les vallées de la Thue et de la Mue. Ces deux rivières bordent le territoire et offrent une diversité paysagère et écologique. Les fonds des vallées sont boisés et accueillent les quelques pâturages du territoire.

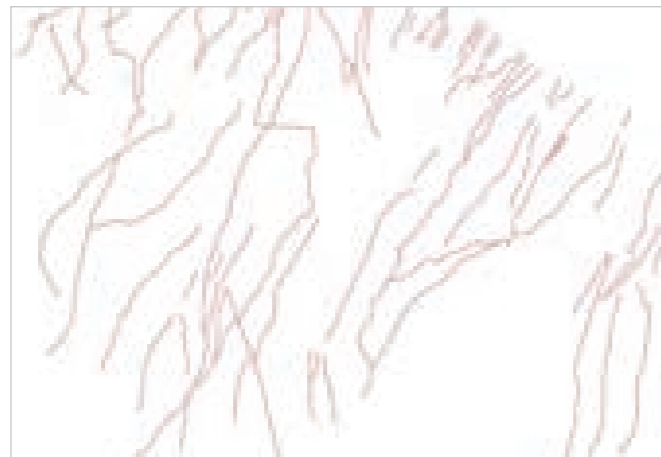
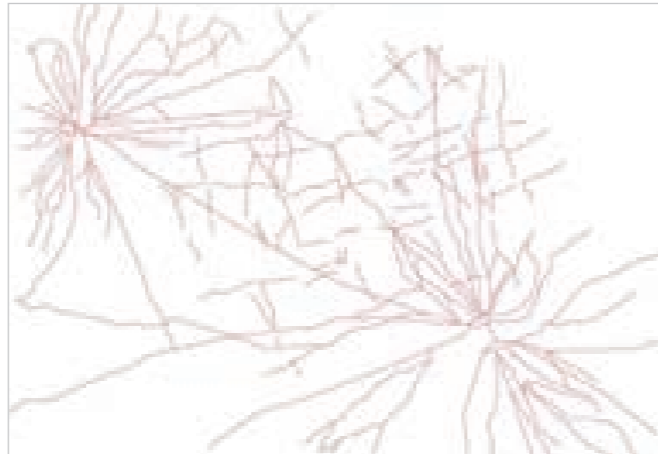


Des tracés à la logique géographique

Cette topographie est aussi venue diriger l'implantation des axes historiques de transport. L'étude de la carte de Cassini montre que le territoire était structuré selon trois typologies de voiries : les radiales depuis les bourgs, les parallèles aux vallées et les parallèles à la mer.

Les radiales historiques

Les grandes radiales, depuis les centralités existantes structurent les grands axes.



La trame parallèle aux vallées

Un certain nombre d'axes se sont historiquement implantés selon des trajectoires parallèles aux vallées. Ceux-ci suivent les lignes topographiques depuis la mer jusque dans les terres.



La trame parallèle à la mer

Un fin maillage s'installe parallèlement au littoral, perpendiculaire aux lignes des vallées. Il permet de relier les points hauts et bas du territoire (fond de vallées, lignes de crête).

(DÉCOMPOSITION EFFECTUÉE À PARTIR DE LA CARTE DE CASSINI)



Des axes historiques plantés

Les radiales les plus structurantes sont plantées et marquent fortement l'horizon.



Des chemins qui suivent les lignes de crêtes

Les chemins qui se trouvent au niveau des plateaux et des lignes de crêtes sont rarement plantés. Ils créent des continuités physiques aisées puisqu'ils suivent la topographie, mais ils sont exposés aux intempéries normandes.



Des chemins qui traversent les vallées

Les chemins qui longent ou traversent les vallées sont davantage boisés. Ils offrent des continuités piétonnes le long des rivières, notamment de la Thue et de la Mue.

2- Infrastructures et ruptures paysagères

Tandis que les routes historiques s'inscrivent en continuité avec la topographie du territoire, certains tracés récents s'en affranchissent et suivent d'autres logiques. Le tracé de la voie ferrée est un exemple historique. Les récentes infrastructures autoroutières en sont un autre.

La RN13 notamment, dissocie non seulement physiquement la commune de part et d'autre de son tracé, mais est également à l'origine de l'affranchissement des logiques parcellaires initiales, de la topographie et de l'hydrographie. Par ses différents remblais et déblais, la RN13 rompt certaines continuités géographiques et écologiques. Bien que structurante pour le territoire, elle forme donc une rupture physique, qui devient plus difficilement traversable. Seuls quelques ponts et passages souterrains permettent de la franchir, comme à Bretteville l'Orgueilleuse.



Les remblais de la voie ferrée coupent le village de Brouay.

3- Entre déploiement des infrastructures et périurbanisation

Parallèlement à l'augmentation démographique et au développement de l'automobile durant les Trente Glorieuses, la périurbanisation a pris son essor.

Ces quarante dernières années, l'accroissement de la population caennaise a eu une influence sur l'occupation de ce territoire, où lotissements et espaces industriels sont venus côtoyer les bourgs ruraux. L'important maillage de l'infrastructure a permis cette implantation périphérique. La région normande se positionne au 3ème rang en termes de densité de réseau routier, et possède le maillage en routes départementales le plus élevé de France.

L'accessibilité à Caen, à Bayeux ou bien au littoral en moins de 20 minutes constitue un atout majeur pour emménager à Thue-et-Mue. Cependant, la présence d'une gare TER à Bretteville-Norrey ainsi que la faible topographie du site pourrait rendre possible d'autres modes de déplacements. Cette éventualité reste pour le moment très éloignée des pratiques habitantes.

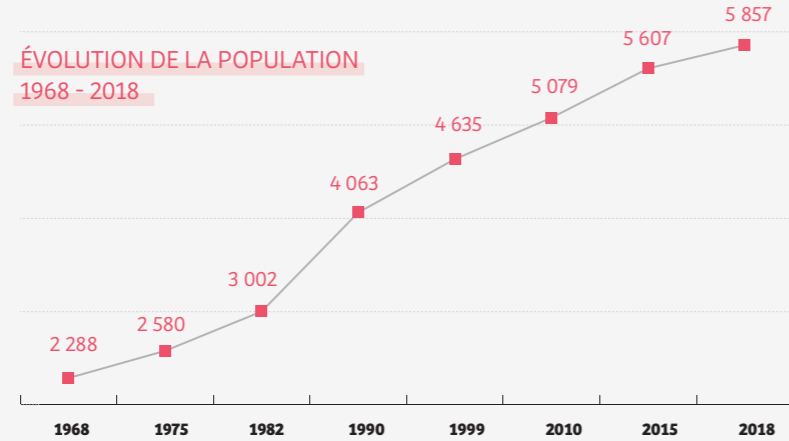
OBSERVATOIRE NORMAND DES DÉPLACEMENTS (ONDE), RAPPORT DE DÉCEMBRE 2017



Densité et structure du réseau routier à l'ouest de Caen

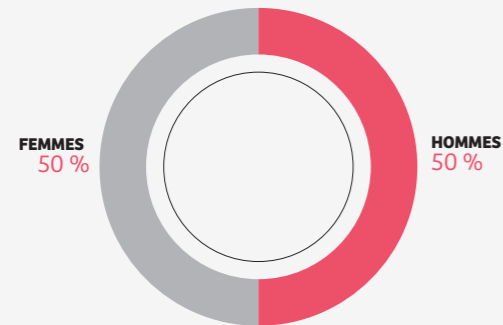
II. La population et le contexte social

II.1 LA POPULATION

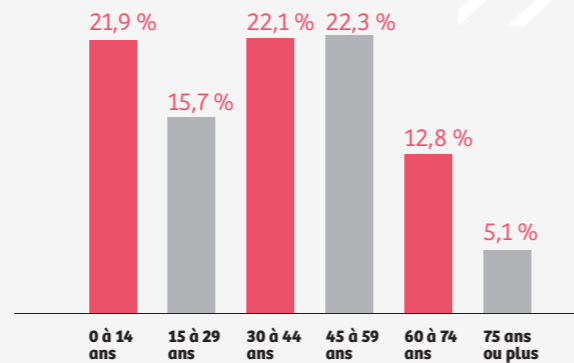


La population de Thue-et-Mue ne cesse d'augmenter depuis les 50 dernières années pour atteindre près de 6 000 habitants, autant d'hommes que de femmes.

POPULATION PAR SEXE

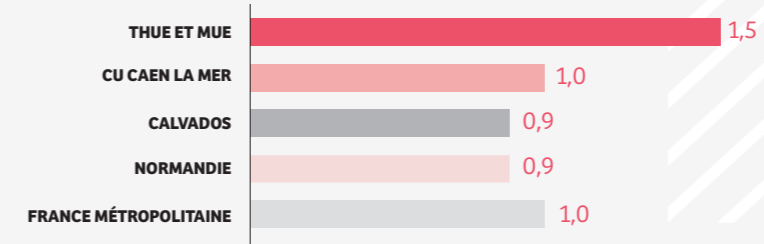


POPULATION PAR ÂGE



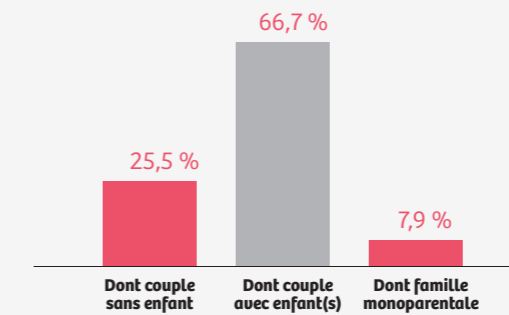
La structure socio démographique met en évidence le poids des jeunes (22% de 0-14 ans contre 15% pour Caen la Mer).

INDICE DE JEUNESSE



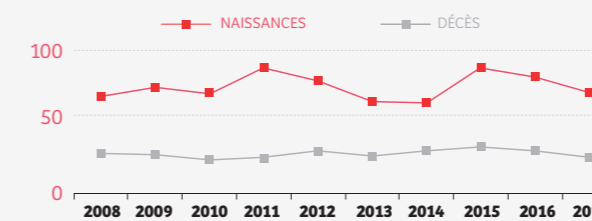
Thue et Mue compte 1,5 personne de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans, confirmant la jeunesse de sa population par rapport aux autres territoires.

COMPOSITION DES MÉNAGES AVEC FAMILLE(S)



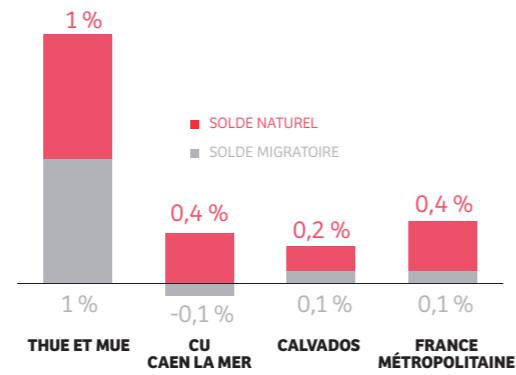
Près de 75% des ménages sont des familles avec enfants.

NAISSANCES ET DÉCÈS ENREGISTRÉS DE 2008 À 2017



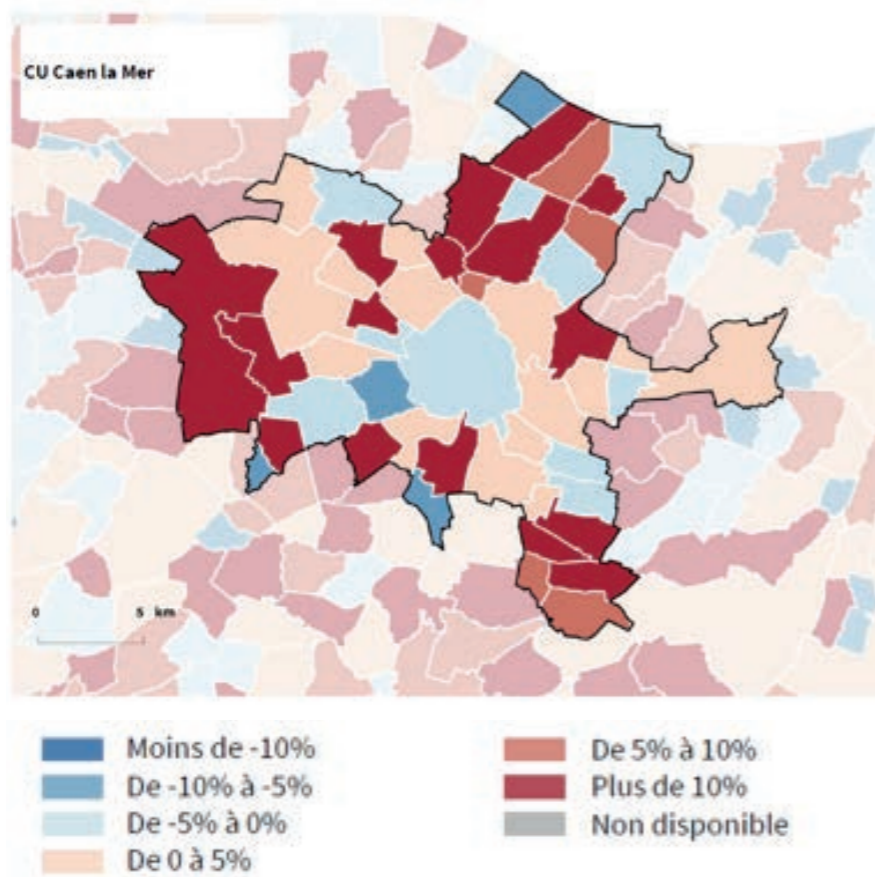
En 2017, le nombre de naissances enregistrées sur le territoire était de 68.

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015



En moyenne la population évolue chaque année de 2%, autant en solde naturel (1%) qu'en solde migratoire (1%).
 Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès.
 Le solde migratoire est la différence entre les emménagements et les déménagements.

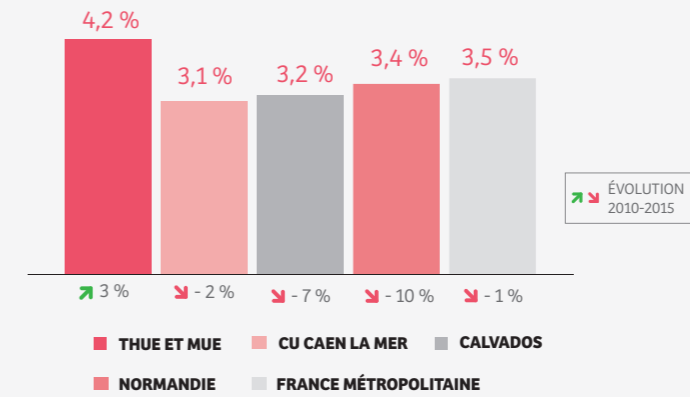
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015



Évolution de la population en 5 ans : le nombre d'habitants est en hausse, de plus de 10 % faisant de Thue-et-Mue un territoire dynamique.

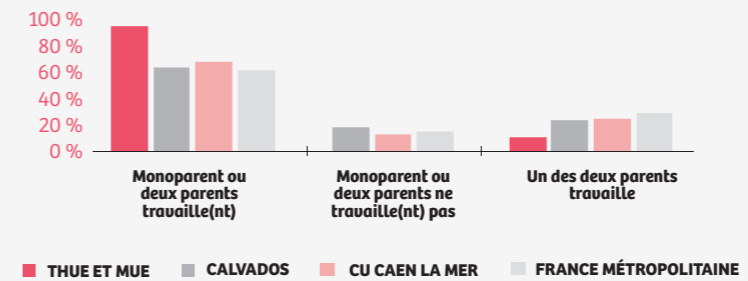
II.2 LA PETITE ENFANCE

PART DES MOINS DE 3 ANS AU SEIN DE LA POPULATION ET ÉVOLUTION



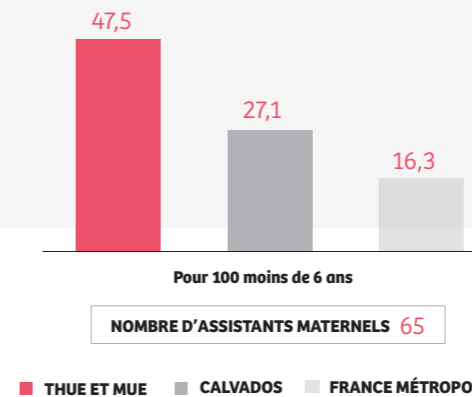
La part des trois ans au sein de la population de Thue et Mue est supérieure aux autres territoires et continue à progresser.

MOINS DE 3 ANS PAR SITUATION D'EMPLOI DU OU DES PARENTS



Les familles avec enfants ont au moins l'un des deux parents qui travaillent, voire en très grande majorité les deux.

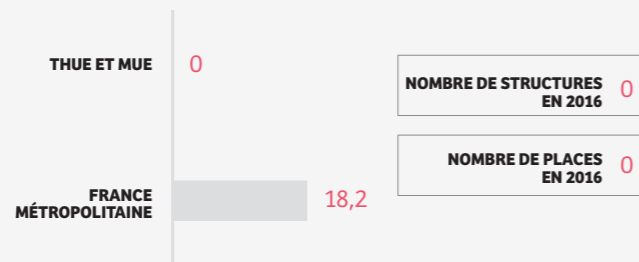
NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL POUR 100 ENFANTS EN 2016



En 2016, il y avait 47,5 enfants accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants



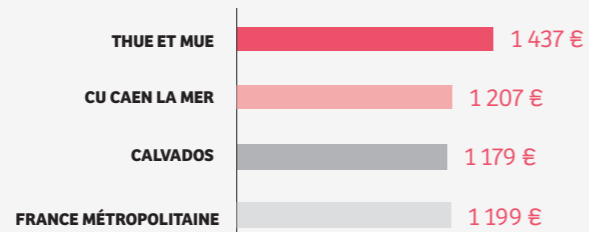
NOMBRE DE PLACES EN STRUCTURE PETITE ENFANCE POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2016



En 2016, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 0 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

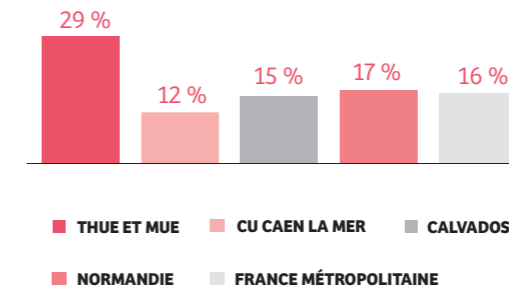
52,5 enfants / 100 ne sont pas accueillis chez une assistante maternelle ni dans une structure collective à Thue-et-Mue.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE DES ASSISTANTS MATERNELS EN NOVEMBRE 2016



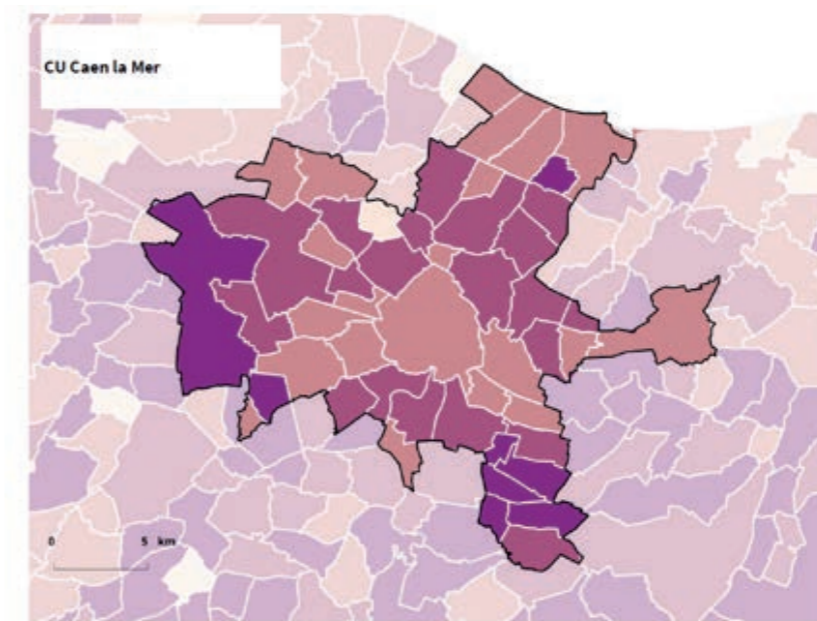
En 2016, la rémunération mensuelle moyenne des assistants maternels était de 1 437 € contre 1 199 € au niveau national.

ALLOCATAIRES DE LA PAJE PARMIS LES ALLOCATAIRES CAF EN 2017



En 2017, les allocataires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant de base représentaient 29 % du total des foyers allocataires CAF, contre 16% pour le pays.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015



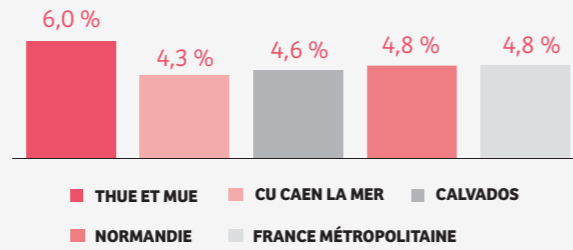
Part des moins de 3 ans au sein de la population



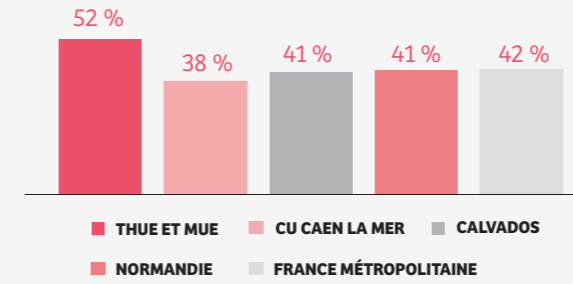
II.3 ENFANCE / JEUNESSE

II.4 LES FAMILLES

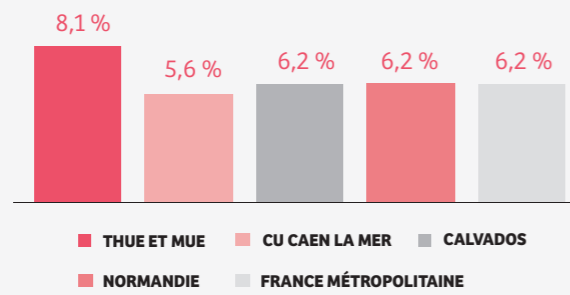
PART DES 3-5 ANS AU SEIN DE LA POPULATION



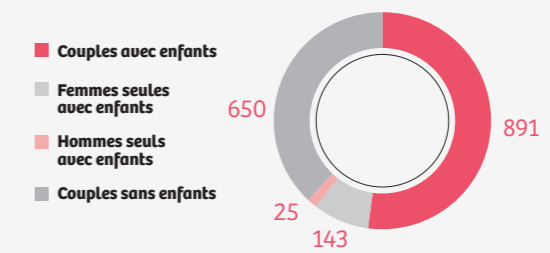
LES COUPLES AVEC ENFANTS



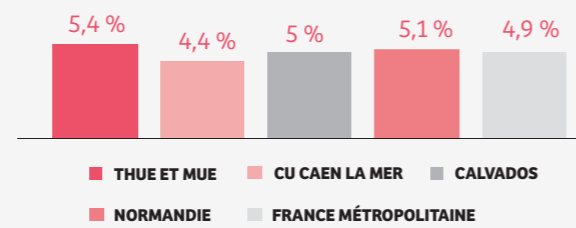
PART DES 6-10 ANS AU SEIN DE LA POPULATION



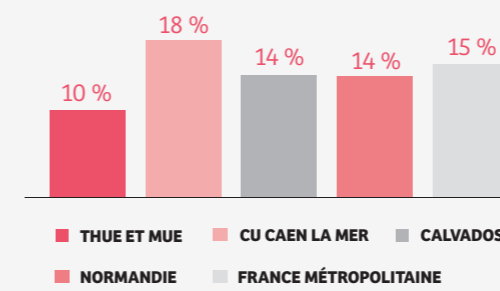
LES FAMILLES PAR TYPE



PART DES 11-14 ANS AU SEIN DE LA POPULATION

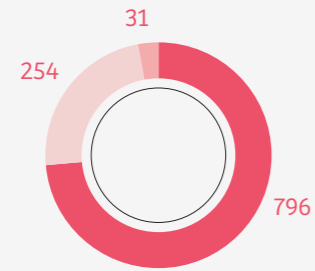


LES FAMILLES MONOPARENTALES



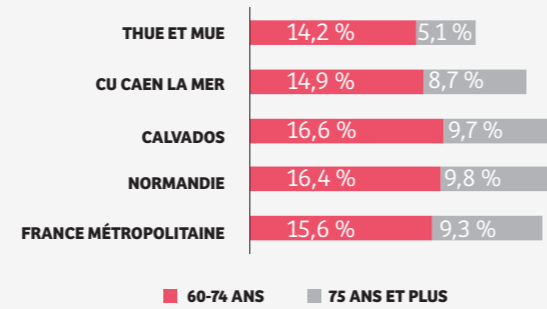
II-5 LES SÉNIORS

LES SÉNIORS PAR ÂGE



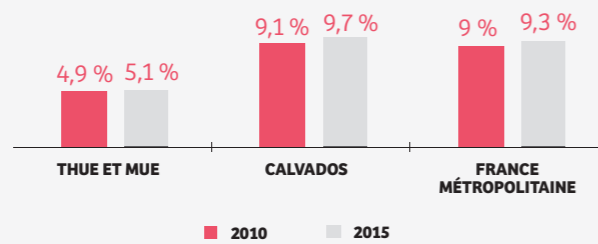
■ 60-74 ANS ■ 75-89 ANS ■ 90 ANS ET PLUS

LES 60 ANS ET PLUS AU SEIN DE LA POPULATION



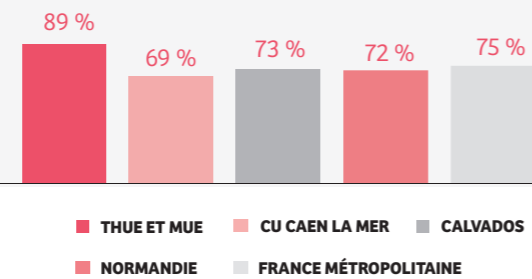
■ 60-74 ANS ■ 75 ANS ET PLUS

ÉVOLUTION DE LA PART DES 75 ANS ET PLUS AU SEIN DE LA POPULATION SUR 5 ANS



■ 2010 ■ 2015

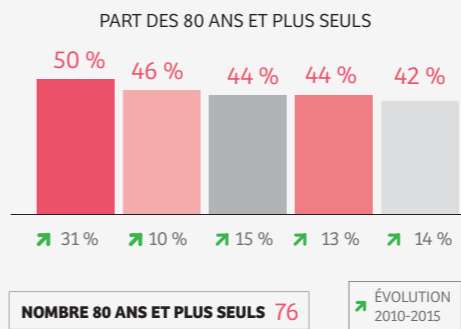
LES 65 ANS ET PLUS PROPRIÉTAIRES



■ THUE ET MUE ■ CU CAEN LA MER ■ CALVADOS
■ NORMANDIE ■ FRANCE MÉTROPOLITAINE

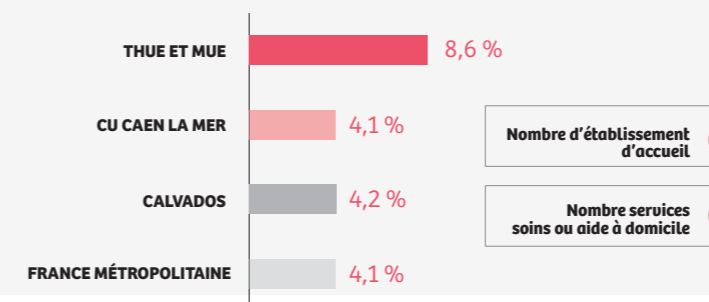


L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES



Evolution sur 5 ans : une population « âgée » qui vieillit et qui reste dans sa maison dont elle est propriétaire.
Un taux d'isolement supérieur des 80 ans et plus.

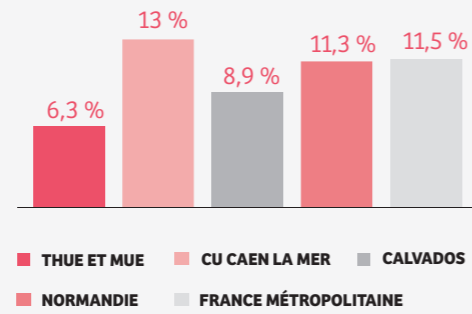
NOMBRE D'AIDANTS (55-64 ANS) POUR UN AIDÉ (85 ANS ET PLUS)



Aucune autre structure que le maintien à domicile n'existe sur le territoire.

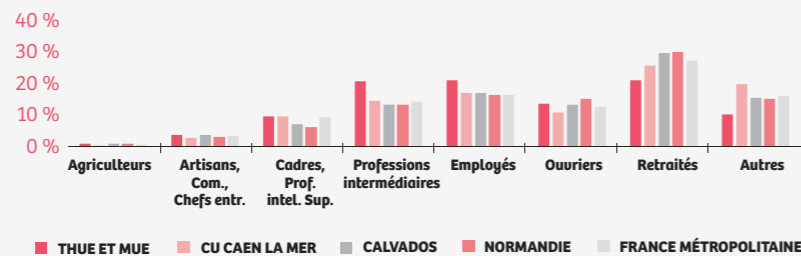
II-6 EMPLOI, REVENUS ET PRÉCARITÉ

TAUX DE CHÔMAGE

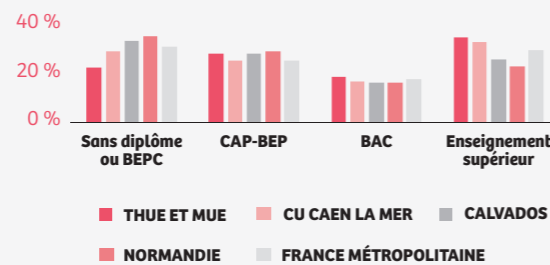


Le taux de chômage, de 6,3% au 30 septembre 2017 sur Thue et Mue, est bien inférieur à celui de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, du Département, de la Région Normandie et de la France.

LES 15 ANS OU PLUS PAR CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE

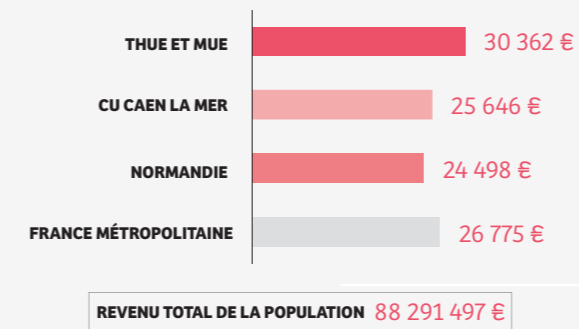


POPULATION NON-SCOLARISÉE PAR NIVEAU DE DIPLOME

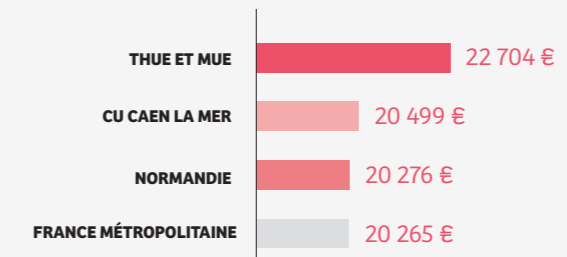


La population de Thue et Mue est en proportion plus diplômée que les autres territoires.

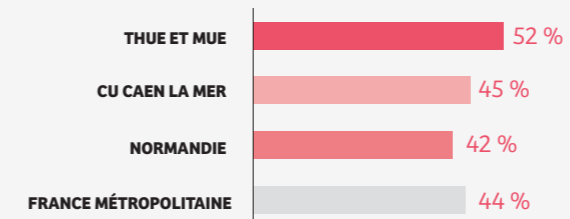
REVENU MOYEN DES FOYERS FISCAUX EN 2016



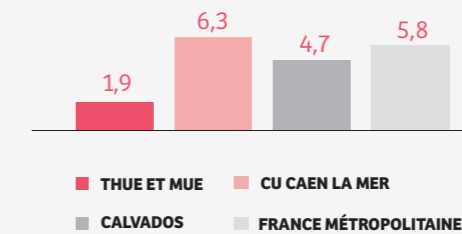
LE REVENU MÉDIAN



LA PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS EN 2016



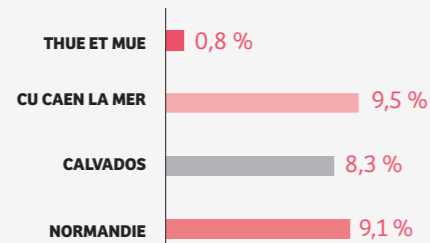
FOYERS ALLOCATAIRES CAF AU RSA POUR 100 MÉNAGES EN 2017



En 2017, 1,9 foyers au RSA étaient enregistrés pour 100 ménages présents sur le territoire. Une population relativement aisée.

II-7 LA SANTÉ

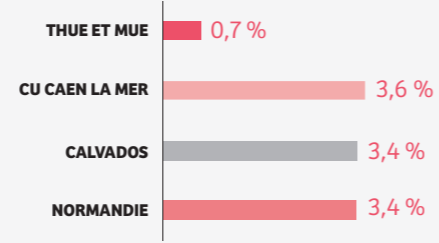
BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C* EN 2017



* Couverture Maladie Universelle - C

En 2017, la part des bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale était de 0,8 %.

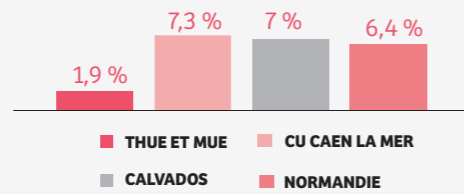
BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS* EN 2017



* Aide à l'Acquisition d'une couverture maladie Complémentaire

En 2017, la part des bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale était de 0,7 %.

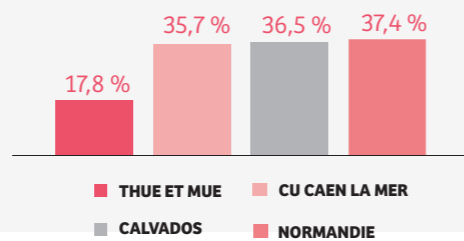
LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SANS MÉDECIN TRAITANT EN 2017



NOMBRE DE PERSONNES SANS MÉDECIN TRAITANT : 64

En 2017, 1,9 % des assurés du Régime général n'avaient pas de médecin traitant.

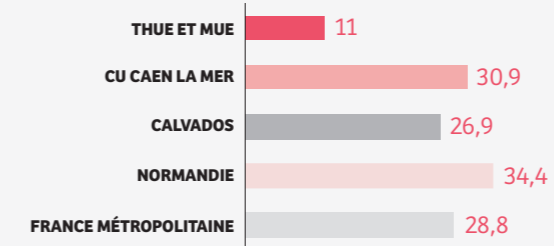
LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SANS CONSULTATION DENTAIRE DEPUIS PLUS DE 2 ANS EN 2017



En 2016, 17,8 % des assurés du Régime général n'étaient pas allés chez le dentiste depuis au moins deux ans.

II-8 LE HANDICAP

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH POUR 1000 PERSONNES DE 20-64 ANS EN 2017

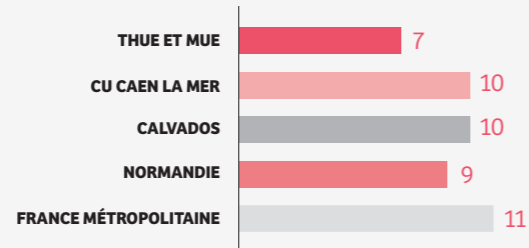


Le nombre d'allocataires adulte handicapé est très inférieur aux autres territoires.



II-9 LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

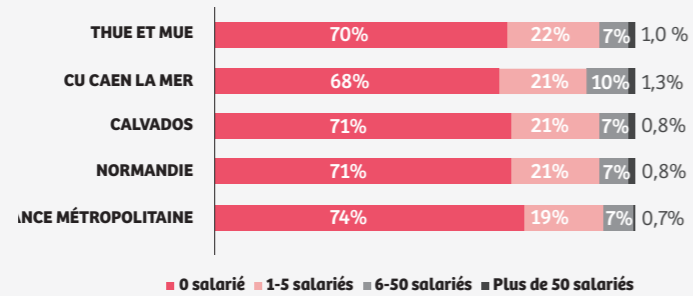
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PRODUCTIFS POUR 100 HABITANTS



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ENREGISTRÉS DANS SIRENE* : 418

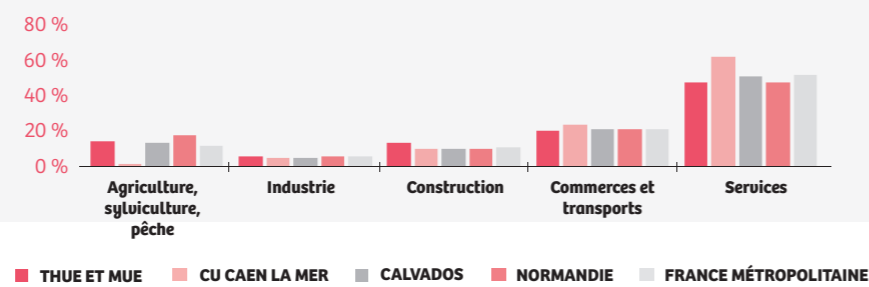
* Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises

LE NOMBRE DE SALARIÉS PAR ÉTABLISSEMENT EN 2018

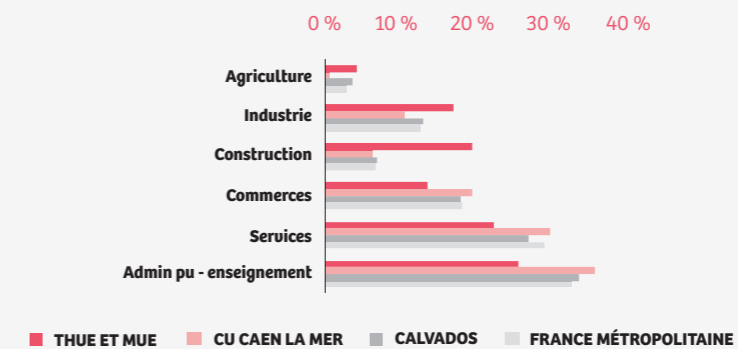


Au 1^{er} mars 2018, 22 % des établissements productifs avaient entre 1 et 5 salariés, contre 19% en France métropolitaine. La commune compte 1172 emplois sur son territoire.

L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS PRODUCTIFS PAR SECTEUR EN 2018



LES EMPLOIS PRÉSENTS DANS LE TERRITOIRE PAR TYPE, EN 2015



En 2015 (dernières données disponibles), des emplois présents sur le territoire étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.

II-10 LES SERVICES DE PROXIMITÉ

LES COMMERCES ET LES SERVICES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie	Garage
3	1	0	1	1	2
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journeaux	Station service	Salon de coiffure et esthéticienne
3	2	2	2	1	5

Source BPE 2017

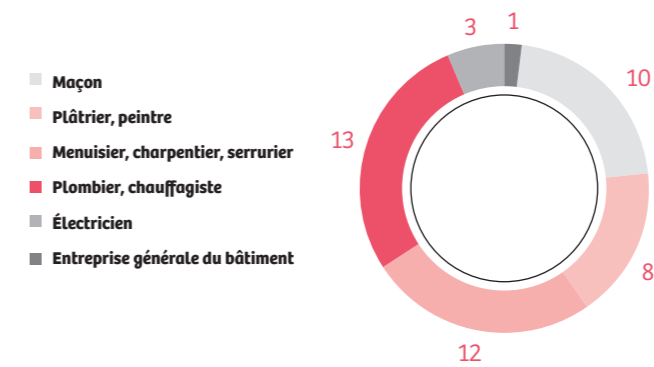
TAUX D'EQUIPEMENT DE CERTAINS SERVICES DU QUOTIDIEN (POUR 1000 HABITANTS)

	Boulangerie	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargnes
Thue et Mue	0,54	0,18	0,36
CU Caen la mer	0,76	0,70	0,65
Calvados	0,84	0,65	0,53
Normandie	0,76	0,60	0,54
France métropolitaine	0,72	0,68	0,51

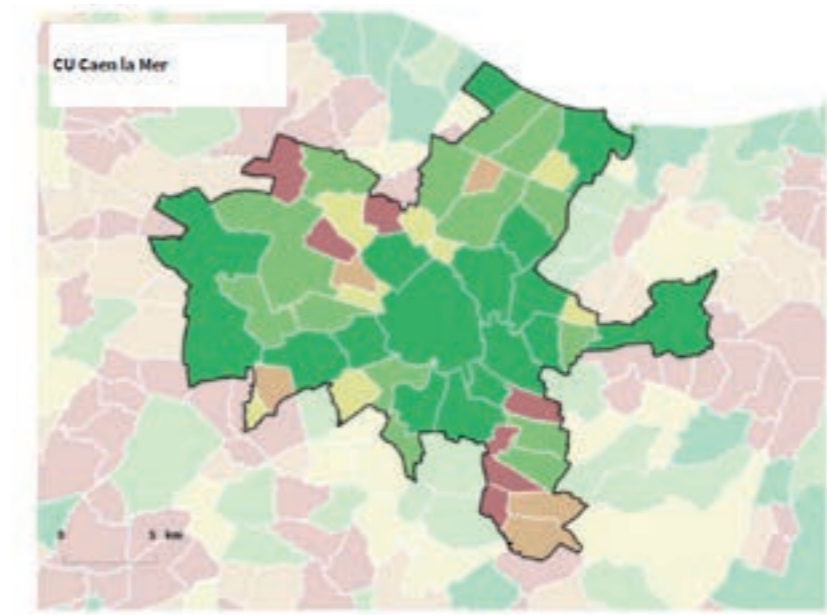
En 2017, le nombre de boulangeries présentes pour 1000 habitants était de 0,54 contre 0,72 pour la France métropolitaine.



LES ARTISANS PRESENTS PAR TYPE



En 2017, on comptait 13 plombiers-chauffagistes.

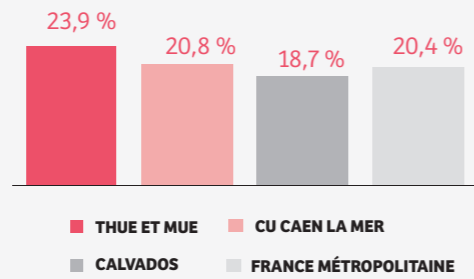


Nombre de commerces de proximité par commune



II-11 LES ASSOCIATIONS

TAUX DE CRÉATION D'ASSOCIATIONS DEPUIS 2010

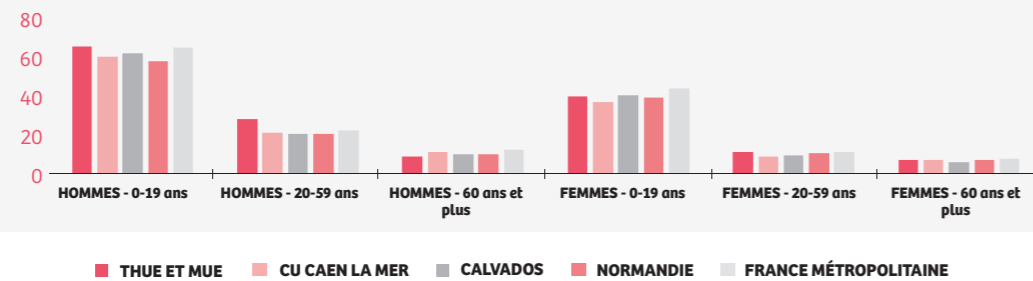


Depuis 2010, 23,9 associations ont été créées pour 100 associations existantes au 1er février 2018, contre 20,4 pour la France métropolitaine.



II-12 LE SPORT

LICENCIÉS SPORTIFS POUR 100 HABITANTS PAR SEXE ET TRANCHES D'ÂGE



4 LES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

LES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC AVEC LES HABITANTS, LES PARTENAIRES, LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES

FORCES	FAIBLESSES
COMMUNICATION	
<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de l'application Citykomi 	<ul style="list-style-type: none"> Difficile expression des services en place Signalisation et signalétique perfectibles Manque de communication sur les actions menées au sein de la commune nouvelle Difficile accès à Internet notamment à Brouay et au Mesnil Patry Faible niveau de communication voire de partenariat avec les entreprises Manque de relations avec les entreprises
MOBILITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une gare TER Présence de bus vert Présence de transport à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de sécurité des pistes cyclables Voie douce presque inexistante Habitat dispersé des personnes âgées
ASSOCIATIONS	
	<ul style="list-style-type: none"> Le tissu associatif est parfois porté par les mêmes personnes Difficulté de recrutement des bénévoles
SOCIAL	
<ul style="list-style-type: none"> Faible niveau de problématique sociale 	
POLITIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> Convention avec la Comédie de Caen Proximité des élus 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'intention en matière de politique culturelle Manque de lien avec les projets pédagogiques des écoles Esprit de clocher perdurant



POSITIONNEMENT

- Attractivité territoriale au sein du SCoT
- Cadre de vie – Patrimoine naturel
- Qualité de vie

ADMINISTRÉS

- Jeunesse de la population
- Lien difficile avec les adolescents
- Isolement des personnes âgées
- Absence d'accueil des nouveaux arrivants

INFRASTRUCTURES TERRITORIALES

- Présence de trois médiathèques
- Présence de la salle « Le Studio »
- Existence des City Parcs
- Présence de deux RAM
- Présence des outils de l'ALJ (Associations Loisirs et Jeunesse)
- Présence d'écoles primaires élémentaires et maternelles
- Absence de collège
- Exploitation perfectible de la place des Canadiens
- Sentiment d'éloignement des communes déléguées
- Récente suppression de certains horaires de trains

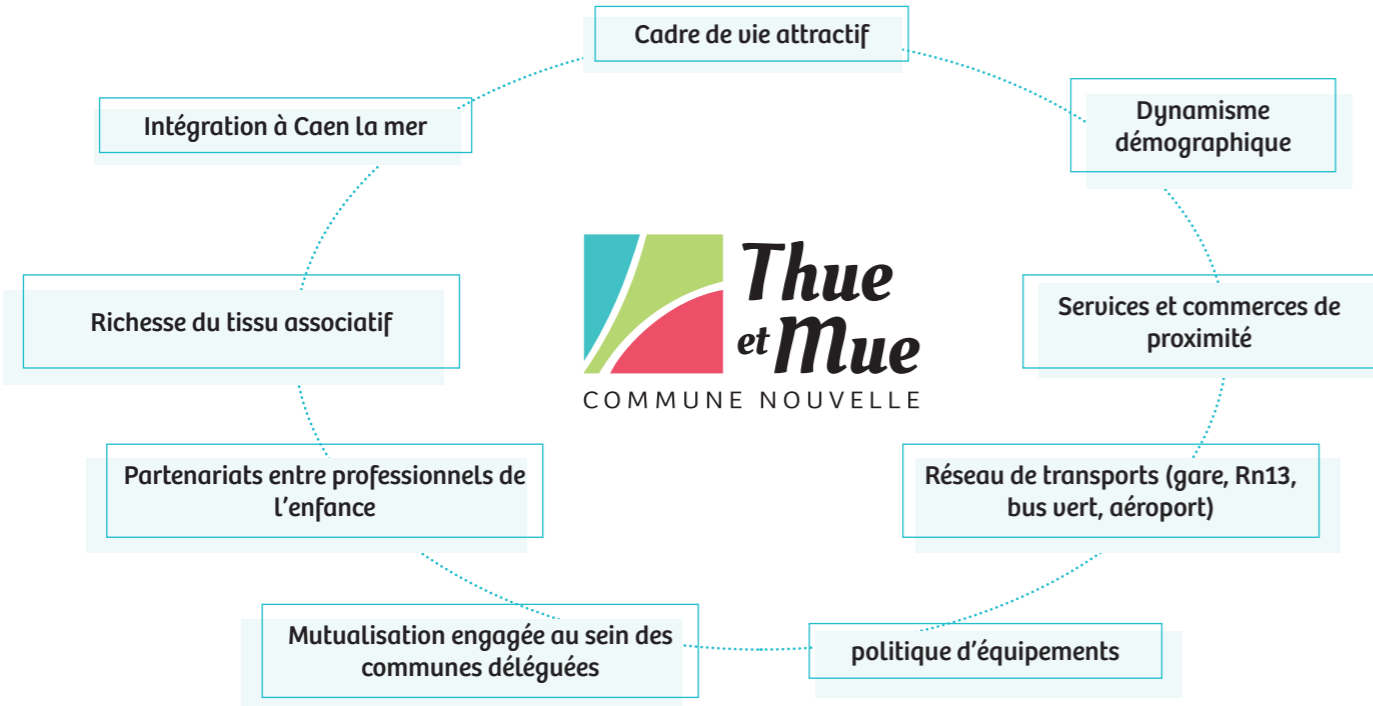
SERVICES

- Offre de santé adaptée
- Commerces de proximité
- Maillage médico-social – ADMR, Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Réseau de santé du Bessin

ENVIRONNEMENT

- Proximité de Caen
- Proximité de Bayeux
- Ruralité marquée
- Proximité de la mer
- Proximité de Carpiquet, de son aéroport et de son complexe aquatique
- Concurrence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Bayeux
- Impact de la périurbanisation – « commune dortoir »

1- Les forces exprimées par les acteurs du territoire lors du diagnostic partagé



2- Les faiblesses exprimées par les acteurs du territoire lors du diagnostic partagé



ÉLÉMENTS CLÉS DU DIAGNOSTIC AVEC LES HABITANTS, LES PARTENAIRES LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES

- La petite enfance et l'adolescence
- La mobilité
- Les seniors
- Le fait associatif

DIAGNOSTIC AVEC LES ÉLUS ET LES AGENTS

CULTURE – SPORTS – ASSOCIATIONS

- › Offre culturelle à développer
- › Bonne offre sportive
- › Soutien aux associations à pérenniser
- › Ecole de musique absente
- › Manque une salle multi activités

SERVICES A LA POPULATION

- › Diagnostic sur les offres de santé à mener
- › Attention particulière aux offres locatives manquantes (T2)
- › Manque un marché hebdomadaire
- › Train et bus verts présents
- › Avenir des services des mairies à consolider
- › Communication satisfaisante mais à développer (beaucoup de services encore peu connu)
- › Diffuser moins de flyers dans les boîtes aux lettres. Et donc réfléchir à d'autres moyens de communication
- › Maintenir et développer les services de proximité
- › Développer les services en ligne

INFRASTRUCTURES – BATIMENTS – VOIRIES

- › Aires de jeux manquantes
- › Manque état des lieux précis des bâtiments
- › Entretien des églises inquiétant
- › Réflexion à mener pour la mairie de Sainte Croix Grand Tonne
- › Continuer les voiries
- › Salle multi activités manquante
- › Aire d'accueil des gens du voyage nécessaire
- › Maison des associations à créer
- › Construction d'un atelier technique à Cheux avec des vestiaires adéquats, une salle de pause, un bureau fermé et des sanitaires pour le personnel

ÉDUCATION JEUNESSE

- ▶ Manque un collège
- ▶ Accueil collectif manquant des 0 / 3 ans
- ▶ Conseil de jeunes à créer
- ▶ Projet pour les jeunes à développer
- ▶ Infrastructures manquantes :
 - une crèche · un collège · et une salle informatique
- ▶ Problématiques rencontrées :
 - manque d'agents · manque d'apprentissage à l'écologie · manque de formation

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ESPACES VERTS

- ▶ Aire de covoiturage manquante
- ▶ Débit internet insuffisant
- ▶ Poursuivre le développement des voies douces
- ▶ Travaux de lutte contre les inondation corrects
- ▶ Zérophyto : impression négative mais prioritaire
- ▶ Energies nouvelles (absentes)
- ▶ Équipements plus performants
- ▶ Augmentation des investissements dans la réfection des trottoirs et des chaussées (suppression des émulsions pour limiter le désherbage),
- ▶ Matériels alternatifs pour le désherbage posent des problèmes de troubles musculosquelettiques ainsi que des émanations gênantes pour les désherbeurs

ÉLÉMENTS CLÉS DU DIAGNOSTIC AVEC LES ÉLUS ET LES AGENTS

- La culture
- La communication
- Le développement durable
- L'Éducation, enfance, jeunesse

5

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

AXES STRATÉGIQUES

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES SERVICES À LA POPULATION

- Engager une dynamique en faveur des séniors
- Diversifier l'offre en faveur de la petite enfance
- Adapter le positionnement de l'offre de services aux besoins des adolescents
- Maintenir et renforcer l'offre éducative sur le territoire et l'aide à la parentalité
- Accompagner le maintien et le développement des commerces et services de proximité, y compris l'offre de soin

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Renforcer la dynamique liée à la préservation de l'environnement
- Construire et mettre en œuvre un schéma de mobilité
- Définir un aménagement urbain durable
- Favoriser le développement économique et l'emploi

VALORISER LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

- Soutenir la vie associative
- Soutenir et accroître la relation avec les administrés
- Renforcer la communication
- Dynamiser la politique culturelle

6 LE PLAN D'ACTION

LE PLAN D' ACTIONS

Un an et demi après la création de la commune nouvelle, le conseil municipal réuni le 4 juillet 2018 a lancé l'élaboration du projet de territoire.

1^{ère} PHASE

LE DIAGNOSTIC

Cette phase, lancée le 4 juillet 2018, a été réalisée, d'une part, par un cabinet choisi pour cette mission auprès des habitants, des associations, des partenaires, des entreprises, et d'autre part, par les élus et par les agents. Le diagnostic a été validé par le conseil municipal du 30 janvier 2019.

2^{ème} PHASE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil municipal a adopté le 27 mars 2019 les axes stratégiques et les objectifs généraux du projet de territoire.

3^{ème} PHASE

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Dès le 28 mars 2019, des groupes de travail ont été constitués afin de rédiger les fiches actions. 131 fiches actions ont été ainsi présentées au conseil municipal lors de sa réunion du 22 mai 2019. Durant cette réunion, le conseil a procédé à une priorisation.

Le 27 mai 2019, la commission finances a chiffré le projet de territoire et élaboré une prospective financière, 2020 à 2026, afin de calculer la marge de manœuvre de la commune. La commission a proposé un mode de financement.

Le comité des exécutifs, réuni le 5 juin et le 11 juin 2019, a sélectionné les actions, arrêté le financement et proposé un phasage. Ces éléments ont été soumis au vote du conseil municipal le 19 juin 2019.

Ainsi le projet de territoire comporte 3 axes stratégiques, 13 objectifs généraux et 75 actions. Le coût total du projet (dépenses nouvelles) s'élève à 4 343 000 euros en investissement (montant HT et hors subvention) et à 804 000 euros sur la période 2020/2026 en fonctionnement.

Les actions sont, par axe et objectif, listées ci-après.



RENFORCER ET DÉVELOPPER LES SERVICES À LA POPULATION

- Investissement : 230 000 euros
- Fonctionnement : 252 000 euros

> ENGAGER UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

2020

- Créer et implanter une maison partagée / Hébergement spécifique pour les aînés afin de rompre leur isolement
- Favoriser le partenariat entre le CLIC et le CCAS
- Ancrer et développer le CCAS au sein du territoire
- Inscrire le CCAS dans le maillage de l'action sociale déjà en place
- Favoriser le portage à domicile pour les séniors

2021

- Organiser un forum du « bien vieillir »

**2020
2026**

- Favoriser l'implantation d'un EPHAD

> DIVERSIFIER L'OFFRE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

2021

- Créer une crèche et halte-garderie : multi accueil

2022

- Service supplémentaire : lien entre la prise en charge des enfants à domicile et l'école (pédibus, vélo-bus, blablapied)

**2020
2026**

- Soutenir le festival culturel du tout petit

> ADAPTER LE POSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS DES ADOLESCENTS

2020

- Renforcer la présence sur le terrain pour rencontrer les adolescents

2021

- Créer des actions événementielles à destination des adolescents : favoriser leur expression, accompagner dans leurs démarches, mise en place d'ateliers (exemple : mécanique, dessin et peinture, etc.)

**2020
2026**

- Encourager l'implantation d'un collège sur le territoire

> MAINTENIR ET RENFORCER L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE ET L'AIDE À LA PARENTALITÉ

2021

- Favoriser les temps d'échanges autour de diverses thématiques, permanences partenariales

► **ACCOMPAGNER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ, Y COMPRIS L'OFFRE DE SOIN**

- 2020**
- Créer une maison de services publics à Bretteville l'Orgueilleuse
 - Mettre en place une signalétique des services publics et privés
 - Baliser les chemins de randonnées et les entretenir

- 2021**
- Réaliser les CNI et les passeports à Thue et Mue
 - Compléter l'accueil physique par une offre de services en ligne
 - Proposer de nouveaux logements d'urgence
 - Créer des animations commerciales durant l'année et soutenir la création d'une association de commerçants

- 2020
2026**
- Agir pour accélérer le déploiement de la fibre optique
 - Compléter l'offre de la maison de santé à Cheux
 - Maintenir et développer les services de santé
 - Réaliser des trottoirs
 - Pérenniser et développer les accueils du public dans les mairies
 - Ouvrir une seconde permanence AIAE sur le territoire et communiquer sur cette association
 - Faire vivre la place des Canadiens à Bretteville l'Orgueilleuse



ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Investissement : 2 205 000 euros
- Fonctionnement : 105 000 euros

► **RENFORCER LA DYNAMIQUE LIÉE À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

- 2020**
- Aménager une zone humide naturelle pour permettre la diversification, la prolifération de la faune et de la flore pour en faire un site de villégiature et de biodiversité à caractère pédagogique
 - Installer des composteurs collectifs
 - Favoriser la biodiversité en aménageant des espaces (inondation, faune, flore)

- 2025**
- Réfléchir aux devenir des églises pour nos six communes

**2020
2026**

- Relier l'ensemble des communes historiques par un réseau de liaisons douces adaptées et entretenues. Créer des voies douces à l'intérieur des communes, notamment vers la gare TER
- Poursuivre la lutte contre les inondations
- Inciter la population à utiliser les moyens de transports collectifs : aire de covoiturage, trains...
- Favoriser la rénovation de l'habitat
- Gérer les déchets dans les services
- Penser aux bâtiments publics à énergies positives : chauffage solaire, récupérateur d'eau pour les toilettes, géothermie
- Équiper en énergie renouvelable les bâtiments neufs et les rénovations anciennes
- Sensibiliser les agents, les élus, la population sur les économies d'énergie

► **CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA DE MOBILITÉ**

- 2020**
- Aménager des aires de co-voiturages
 - Valoriser la gare, augmenter le cadencement, aménager les abords (Comeille, gare, etc...)

- 2020
2026**
- Valoriser et développer le Réseau bus vert et RESAGO

► **DÉFINIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE**

- 2020**
- Construire un local technique pour le pôle technique de Cheux
 - Penser la ville pour les personnes âgées (logements adaptés, aménagements adaptés, équipements adaptés)

- 2021**
- Mettre en place une vidéo protection des équipements

- 2023**
- Créer des jardins familiaux et un parcours de santé et loisirs à Bretteville l'Orgueilleuse

- 2024**
- Aménager le cœur de bourg de Bretteville l'Orgueilleuse (carrefour à feux, RD 613, RD 83, aménagement d'une place, lutte contre les nuisances sonores, etc...)

- 2020
2026**
- Poursuivre l'aménagement de jeux pour enfants dans les communes et les maintenir en état
 - Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels et / ou l'étalement urbain.
 - Limiter l'imperméabilisation des surfaces dans les aménagements
 - Réaliser un aménagement urbain limitant l'usage de la voiture

› DÉFINIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE

2020

- S'assurer d'une offre toujours disponible en foncier d'entreprise
- Développer la zone d'activités en accompagnant l'installation d'entreprises
- Mettre en lien l'AIAE et les entreprises du territoire

**2020
2026**

- Permettre l'installation d'entreprises en étant le facilitateur et le lien entre les entreprises et les partenaires institutionnels
- Rencontrer et connaître les entrepreneurs afin d'anticiper leurs évolutions



VALORISER LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

- Investissement : 1 908 000 euros
- Fonctionnement : 447 000 euros

› SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

2020

- Mettre en place une procédure de demande de subventions aux associations : conventionnement pluriannuel sur la base du projet associatif, pérenniser les associations par une politique de subventions adaptée et un soutien logistique
- Favoriser la fusion et le regroupement de certaines associations
- Organiser des assises des associations : favoriser les échanges entre les associations, accompagner et valoriser le bénévolat (formation, information, etc.), fête des associations

2021

- Agrandir la salle des fêtes de Putot en Bessin (stockage)
- Développer le forum des associations

2022

- Rénover structurellement et énergétiquement la salle des fêtes de Cheux avec une extension pour les associations et pour la bibliothèque

2024

- Créer une maison des associations, afin de répondre à la demande de salles adaptées aux pratiques sportives et culturelles

› SOUTENIR ET ACCROÎTRE LA RELATION AVEC LES ADMINISTRÉS

2020

- Agrandir la salle des fêtes de Sainte Croix Grand Tonne et / ou rénover l'actuel bâtiment de la mairie
- Maintenir des élus de proximité dans chaque commune déléguée
- Maintenir des services municipaux ouverts dans les communes déléguées
- Organiser des permanences d'élus sur le territoire municipal

**2020
2026**

- Organiser des réunions publiques afin de donner la parole aux administrés

› RENFORCER LA COMMUNICATION

2021

- Créer, structurer et professionnaliser le service communication : diversifier les modes de communication en les adaptant à la cible, faire du marketing territorial, assurer une cohérence de communication, développer les relations presse régionale (écrite, radiophonique, télévisuelle)

› DYNAMISER LA POLITIQUE CULTURELLE

2020

- Créer des actions en faveur du patrimoine
- Obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles vivants : licence 1 : Exploitant du lieu - licence 3 : diffuseur de spectacles

2021

- Mettre en œuvre le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) : élargir les plages d'ouverture des bibliothèques, développer l'accès numérique de la lecture publique, développer les partenariats, proposer des animations, développer les espaces numériques, transformer les bibliothèques en médiathèques et ludothèques
- Augmenter et diversifier la programmation culturelle
- Mettre en place une gouvernance pour la Culture

Remerciements :

La commune remercie toutes les personnes et institutions qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

Ces remerciements sont particulièrement appuyés pour les associations qui oeuvrent chaque jour afin qu'il fasse «bon vivre» dans la commune.

Sources du document :

- DSA - Ecole d'architecture de Marne la Vallée
 - Cabinet Soëte Conseils
 - Ithéa Conseils
-